

L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre à 18 heures, les membres du conseil municipal de Condé-en-Normandie se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

**Sont présents les Conseillers municipaux suivants :** Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

**Ont donné pouvoir :**

- Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
- Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
- Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
- Flavien DELÊTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCCQ
- Nadine LECHATILLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
- Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

**Absents excusés :** Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20201026-20\_02742-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2020  
Date de réception préfecture : 29/10/2020

<b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 27	Date de la convocation et d'affichage : 20 octobre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération	N° 18 / 8-1-4
<b>Secrétaire de séance</b> M. Fenouil	Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2020 → adopté à l'unanimité	

**Opération « Petits déjeuners à l'école »**

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,  
Considérant qu'il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales,

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Madame DUQUESNE expose que le budget alloué par le ministère de l'éducation nationale à la collectivité est de 1.30 € par petit déjeuner et il est proposé de renouveler cette opération dans les classes suivantes :

- Classe de CP et CE1 de l'école Terre Adélie de Condé sur Noireau
- Classe de GS/CP et de CE1/CE2 de l'école de Saint Germain du Crioult

Et à compter du 9 novembre 2020 et jusqu'au 18 décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 26 octobre 2020

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

